

## Séance plénière du 29 mars 2018

### **La Région s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau Plan Régional de Santé**

**Le Conseil régional du Grand Est, réuni en Séance plénière sous la présidence de Jean Rottner, a approuvé le Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2027 (PRS 2), ainsi que la participation de la Région aux travaux de mise en œuvre de ce projet dans le cadre des compétences régionales et des politiques dédiées à la santé sur tous les territoires du Grand Est.**

La Région Grand Est a participé aux travaux menés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'élaboration de ce nouveau PRS 2. Ce document définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, les objectifs pluriannuels des ARS dans leurs domaines de compétences ainsi que les mesures tendant à les atteindre. La Région intervient dans ce cadre en faveur de la prévention et de la promotion de la santé, des soins de proximité, de la télésanté et des ressources humaines en santé, à travers sa politique « santé » dans le cadre de ses compétences « Aménagement du territoire » mais aussi « Formations Sanitaires et Sociales » et « Recherche et Innovation ».

Le Projet Régional de Santé 2018-2027 Grand Est (PRS 2) décrit pour les 10 ans à venir le cadre d'orientation stratégique, le schéma régional de santé ainsi que le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) à 5 ans. Le PRS 2 comporte des priorités 2018-2022 mais aussi des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les activités de soins et les équipements lourds ainsi que leur répartition sur le territoire. Le PRS 2 a été élaboré après une phase de concertation large de tous les acteurs de la santé de janvier à juillet 2017.

Le PRS 2 s'appuie sur des diagnostics territoriaux, ayant permis de définir les enjeux sanitaires au sein de la région Grand Est.

**Le PRS 2 s'organise autour de 7 défis et enjeux :**

- Le vieillissement de la population et la transition épidémiologique,
- les risques émergents en santé,
- la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et des inégalités d'accès aux soins,
- la démographie des professionnels de santé,
- la soutenabilité financière et l'efficacité du système de santé,
- la qualité et la pertinence des prises en charges,
- l'innovation en santé.

De fortes inégalités sociales et territoriales existent dans la région. Près du quart de la population du Grand Est sera âgée de 65 ans ou plus en 2030, un vieillissement toutefois plus marqué dans les départements d'Alsace et de Moselle (de + 1,66 % à + 1,34 %) et moins prononcé en Meuse, en Haute Marne et dans les Ardennes (de + 0,06 % à + 0,29 %). Aussi, il existe de forts différentiels socioéconomiques entre les territoires urbains et ruraux de la région et notamment une proportion d'ouvriers dans la population active supérieure à la moyenne nationale (26,0 % contre 21,0 %).

En région Grand Est, la mortalité est plus élevée qu'en France métropolitaine pour les quatre premières causes de décès (cancers, maladies cardio-vasculaires, appareil respiratoire, diabète). La prévalence du tabagisme des 15-75 ans y est la plus élevée de France. Des risques émergents sont liés à la maladie de Lyme, à l'ambroisie, ou à la mauvaise qualité de l'air extérieur.

La stratégie du PRS 2 repose donc sur la diminution de la mortalité évitable dans la région et un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous et sur tous les territoires. Le PRS 2 oriente également et prioritairement sa politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé afin de permettre à chaque personne d'être acteur de sa santé et du système de santé.

La politique de santé engagée par la Région Grand Est s'inscrit pleinement dans cette logique, s'adapte aux besoins des territoires et soutient les outils adéquats (Maisons de Santé Pluri-professionnelles, dynamiques territoriales, matériel médical mutualisé, e-santé, stages des internes en médecine générale). Les actions proposées concernent l'attractivité des territoires, la formation, la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences. Le décloisonnement et l'encouragement des modes de coopération pluri-professionnels sont au centre de ces dispositifs et fortement recherchés dans la mise en œuvre de ces projets.

Une nouvelle cartographie des territoires déficitaires sera ainsi proposée mi-2018. Cette cartographie devra être mise à jour régulièrement pour rendre compte des réalités très évolutives des situations des territoires. Elle orientera les interventions de la Région.

La Région Grand Est sera un partenaire actif et vigilant, dans la mise en œuvre de ce nouveau PRS 2 au côté de l'ARS.

CONTACT PRESSE

**Gaëlle Tortil-Texier**

03 88 15 69 84 / 06 78 79 93 36

[presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr)

[gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)